	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-601

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouvellement	<i>N° 2023-601</i>

Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Convention de partenariat pour le financement des missions d'études et d'ingénierie - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le projet de renouvellement urbain du quartier Grand Parc à Bordeaux est à l'œuvre. Ce projet fait l'objet depuis 2021 d'un troisième accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de suivre la mise en œuvre du plan-guide sur l'ensemble du site et concrétiser le projet.

Cet accord-cadre est composé de quatre missions : la première consiste en des conseils, suivi et coordination des opérations et réalisation d'études complémentaires ; la seconde en l'élaboration de fiches de lots pour les sites constructibles, la troisième en la réalisation d'études préliminaires pour les espaces publics et la quatrième concerne la concertation et la participation des habitants.

Le coût total des études et de l'ingénierie décrites ci-dessus par an est le suivant :

- o 2021 : 25 210€ HT soit 30 252€ TTC,
- o 2022 : 41 840€ HT soit 50 208€ TTC,
- o 2023 (estimatif) : 90 000€ HT soit 108 000€ TTC,
- o 2024 (estimatif) : 90 000€ HT soit 108 000€ TTC,
- o 2025(estimatif) : 90 000€ HT soit 108 000€ TTC.

Le règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole du 12 juillet 2019, précise les modalités de co-financement de ces missions dans le cadre de la fiche « Etude et ingénierie des projets de renouvellement urbain pilotés par les villes ». Elle prévoit une participation de Bordeaux Métropole pouvant aller jusqu'à 25% du coût HT de l'étude.

Il est proposé la signature d'une convention de financement entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole suivant les taux de financement respectifs suivants :

- ville de Bordeaux : 75%,
-
- Bordeaux Métropole : 25%.

La participation annuelle pour chaque co-financeur est fixée en appliquant le taux de financement défini ci-dessus, soit :

	ville de Bordeaux	Bordeaux Métropole
2021	18 907,5 € HT	6 302,5 € HT
2022	31 380 € HT	10 460 € HT
2023 (estimatif)	67 500 € HT	22 500€ HT
2024 (estimatif)	67 500 € HT	22 500€ HT
2025 (estimatif)	67 500 € HT	22 500€ HT

Modalités communes

La participation de chaque partie indiquée ci-dessus s'entend comme étant minimale ; elle sera calculée en fonction du coût effectif de la prestation, au regard de la réalisation ou non de missions optionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires selon les besoins et l'avancement des études (réunion supplémentaire, prestation ponctuelle, mission avis sur autorisation d'urbanisme supplémentaire) ainsi que de la révision annuelle des prix. Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage, la Ville de Bordeaux procèdera au paiement de l'ensemble des prestations de l'étude. Le montant dû par Bordeaux Métropole sera défini chaque année, sur la base des frais réellement engagés par la Ville de Bordeaux, via un tableau récapitulatif des factures acquittées.

La convention, jointe en annexe, est élaborée entre la Ville de Bordeaux, maître d'ouvrage des études et Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2015/745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019/466 du 12 juillet 2019, portant règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2021-526 du 23 septembre 2021, portant sur les contrats de codéveloppement de 5ème génération 2021-2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Grand Parc, de mener une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du plan-guide,

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de financement entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour le cofinancement des missions d'étude et d'ingénierie, en application du règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,

DECIDE

Article 1 :

d'approuver le projet de convention ci-annexé et son volet budgétaire,

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout avenant ou document élaboré en application de celle-ci,

Article 3 :

de prévoir les crédits pour cette subvention au budget principal, chapitre 204, compte 2324, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame FAHMY, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---